



Compte Rendu du CTL des 3 et 5 novembre 2020

La réunion a commencé par la lecture de la déclaration liminaire de la CGT.
La direction n'a pas répondu sur le NRP et la demande de suspension vu la crise sanitaire. Sur cette crise sanitaire, la seule réponse est l'application de la circulaire de la ministre de la Fonction Publique : le télétravail doit être la règle.

1°) Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Merville

La circulaire SRP du 22 octobre 2014 définit les amplitudes d'ouverture en fonction de la taille des communes..

Communes de – de 10000 habitants : ouverture minimale 16h.

Demande des agents pour une fermeture 2 jours par semaine au lieu d' 1 journée soit une amplitude de 16h30 pour accueillir le public.

Vote contre CGT. Explication de vote : nous comprenons la décision des agents de restreindre l'ouverture au public (ils n'arrivent plus à réaliser leurs missions) mais nous savons qu'elle découle du manque d'effectifs, des suppressions d'emplois.

2°) Présentation du projet de NRP de la DRFIP 59

Comme nous l'avons indiqué dans la déclaration liminaire, la CGT n'abordera les restructurations prévues au 1er janvier 2021 que sur le focus des transferts d'emplois, et des conséquences sur les collègues concernés, les conditions de travail et l'immobilier.

Présentation du NRP par la DRFIP sur 3 ans mais d'autres restructurations pourront s'étendre au delà avec des possibles relocalisations (contrôle fiscal à distance, services d'appui SPF..).

Lors du groupe de travail national sur l'accueil, la restructuration des Centres de Contact entre 2021 et 2026 est annoncée : un seul Centre de Contact subsistera à Lille au lieu de 2 (la direction espère que le non remplacement des départs à la retraite permettra d'ici là à « vider » le service). Par contre, création d'un CDC à Lens. Le CDC de Lille est un

exemple du NRP de demain. Il n'y a aucun traitement de fond du dossier. De plus, la crise sanitaire et le principe de précaution ne sont aucunement pris en compte, Le bon sens voudrait que vu la crise sanitaire et le nouveau confinement les projets du 1er janvier soient ajournés mais la direction ne veut rien entendre !

La DRFIP continue à prôner l'amélioration de l'accueil de proximité : 68 communes aujourd'hui et demain au moins 91 communes. La CGT a redit son opposition à ces pseudo-accueils dans les établissements France Services (EFS), en lieu et place des trésoreries, où les usagers seront invités à prendre des rendez-vous avec des services des finances publiques de plus en plus éloignés. On ferme des trésoreries de pleine compétence avec des collègues expérimentés et on fait croire que ces EFS rempliront les mêmes missions d'accueil. Pour la CGT, on ment aux élus et aux usagers en leur faisant croire cela !!! Si la direction voulait un vrai service public de proximité et de qualité, elle garderait l'ensemble du réseau des trésoreries, quitte à implanter en plus des EFS dans des communes où il n'y a pas de trésoreries !

La direction a indiqué qu'une classification des postes comptables était en cours, en attendant il y aura une classification provisoire.

Sur le projet de calendrier diffusé : l'engagement juridique ne concerne que 2020 et 2021, il n'est pas formalisé après cette date. Il est possible que le NRP empiète sur 2024, par exemple si la livraison de la nouvelle cité administrative avait du retard.

Pour la CGT, tout à été dit dans la déclaration liminaire : le satisfecit affiché par la DRFIP n'est pas partagé par les élus et par les agents. En plus, la direction omet de parler du CGR qui va également disparaître.

La CGT a demandé les résultats de l'enquête sur l'espace tiers lieu à Orchies : elle serait en cours de dépouillement mais selon la DRFIP la tendance des retours est positive. Nous avons demandé à ce que les résultats nous soient communiqués.

Concernant la Maison de l'Etat à Avesnes sur Helpe : pour mémoire, il s'agissait d'un engagement de Macron en mai 2018 !

Le plan de relance englobe les travaux immobiliers dont le désamiantage, ils vont donc pouvoir commencer avant la fin de l'année pour une installation en 2022/2023 : il y aura une cinquantaine d'agents de la DRFIP (SIP, SGC, SPF) et en tout, cette maison de l'Etat accueillerait environ 120 agents (sous préfecture, équipements...) selon le Directeur. Dont acte ! La CGT a donc demandé à ce que soit réimplanté un restaurant administratif ou plutôt un restaurant inter administratif !

3°) NRP 2021

3-1) Le Service Départemental des Impôts Fonctiers (SDIF)

2 antennes sont prévues (Dunkerque et Valenciennes) composées des 3 pôles et des bureaux distants (selon les sites pour le PTGC ou le PELH ou le PELP).

Au vu de l'ambiance « électrique » de ce début de CTL, l'ensemble des organisations syndicales a demandé une suspension de séance.

A la reprise, les syndicats ont demandé à ce que la discussion se déroule dans un climat moins délétère, sans attaque personnelle, avec plus de respect de la direction envers

les organisations syndicales, et que l'on n'aborde que le volet RH des différentes restructurations.

La CGT a demandé la méthode employée pour comptabiliser les emplois sur la mission foncière. La DRFIP a pris en compte le Tagerfip 2019 alors que 12 emplois ont été supprimés dans les SIP au 1er janvier 2020 !

Dans le même tableau, la volumétrie des emplois du SDIF prélevée dans tous les SIP est évaluée à 49 et en définitive, elle sera de 45...Cela pourrait correspondre à l'accueil dans les SIP....

La DRFIP s'est appuyée sur le Sagerfip pour définir la part de la mission foncière sur l'ensemble des missions effectuées. Cette part est pour la direction très faible dans les SIP et est évaluée à environ 14 %.

La CGT a ensuite abordé le point concernant les périmètres : lors des premières réunions avec les agents et des discussions que nous avons pu avoir, il n'était pas question de définir des périmètres pour constituer les structures du SDIF. Tous les agents des SIP étaient concernés par les restructurations.

Or, depuis la reprise des discussions, il a été demandé aux chefs des SIP de définir « les agents qui exercent totalement ou partiellement la mission foncière » et de faire remonter les noms.

Sur le SIP de Roubaix par exemple, le périmètre n'aurait pas dû être limité à 33 agents par la direction. Ce périmètre est fait en toute opacité : cela crée obligatoirement des inégalités de traitement et des distorsions à la règle de l'ancienneté. A Douai, les agents qui ont respecté les consignes et qui ont exercé la mission foncière se retrouvent dans le périmètre et sont donc lésés puisqu'à terme ils se retrouveraient à Lomme !

La CGT a dénoncé ce système de périmètre et a demandé son annulation.

Selon la direction, s'il y a plus d'agents qui demandent un service que d'emplois à pourvoir, ils seront départagés en fonction de l'ancienneté administrative.

Encore une fois, la direction n'a pas répondu aux demandes légitimes des collègues : c'est un leurre de croire qu'il y aura forcément plus de volontaires : l'opacité sur le périmètre et la question de la pérennité des bureaux distants font que les volontaires ne vont pas être forcément nombreux.

Il s'agit donc pour la CGT de mobilité forcée. Par exemple, sur Denain, 2 agents sont dans le périmètre, ils seront donc obligés de suivre leur mission. La DRFIP assure qu'il n'y aura pas de mobilité forcée !

Pour la CGT, ce sont des antennes perennes qui devraient être créées et pas des bureaux distants. Et même en prenant en compte des bureaux distants, il y aurait dû en avoir partout où les collègues le demandaient afin d'éviter la mobilité forcée !

La crainte des collègues réside sur leur pérennité de ces bureaux distants qui n'est pas assurée puisque chaque bureau s'éteindra au fur et à mesure des départs : les agents souhaiteraient avoir plus de perspectives sur leur durée .

La CGT a donc demandé si on pouvait avoir un seuil pour garantir leur pérennité ? Les agents ont besoin de savoir combien de temps ils y resteront afin de pouvoir choisir en connaissance de cause.

La DRFIP s'est prononcée sur un maintien des bureaux distants à hauteur de 4 ans.

La CGT a également évoqué le cas des collègues du CDIF de Lomme qui font la mission H et qui voudraient savoir pourquoi ils doivent partir à la Cité Administrative

pour revenir à Lomme dans 2 ou 3 ans ? Lors de réunions en 2019 et encore en milieu d'année 2020, la direction avait indiqué que ces 3 collègues pouvaient rester à Lomme en continuant leur mission. Des plans avaient été même présentés. Et là, en octobre, tout est balayé d'un trait : s'ils veulent poursuivre leurs missions, ils devront partir travailler à la Cité. N'est ce pas de la mobilité forcée ? C'est l'exemple concrèt que nous ne sommes que des pions !

Pour la direction, il s'agit de 3 collègues qui ont désormais le choix : soit rester sur Lomme où ils devront changer de missions, soit aller à la cité pour suivre le PELH. Laisser 3 collègues à Lomme semblent compliqué du point de vue du pilotage de la mission !

La CGT s'est indignée de cet argument du pilotage que la direction ressort à chaque fois qu'elle veut faire bouger les collègues : selon la direction, les collègues, surtout C et B, ne seraient pas assez autonomes pour travailler sans avoir un chef de service présent 24h/24 sur le site. Dans tous les services, les collègues montrent au jour le jour toute leur conscience professionnelle et leur sens du service public : ils n'ont pas besoin de savoir qu'un A+ est assis dans son bureau pour se mettre à travailler et savoir quoi faire. Cette façon de raisonner est insupportable !

De plus, dans le cas de Lomme, la CGT a rappelé que Lomme et Lille n'étaient administrativement qu'une seule commune et que s'il était difficile pour le pilote de piloter des collègues à la Cité et à Lomme, alors ce n'était pas les collègues qu'il fallait bouger mais le pilote qu'il fallait changer !!!

La CGT a voulu savoir pourquoi il n'y avait pas de bureau distant à Cambrai alors que : lors d'une réunion d'information en janvier 2020, les agents avaient exprimé la demande d'avoir un bureau distant sur Cambrai. A priori, elle avait été retenue puis la direction est revenue sur cette implantation.

D'après la responsable de la mission foncière, les agents n'ont pas sollicité de bureaux distants. Ils seraient d'accord pour suivre leur mission.

La mission foncière sur Cambrai a été évaluée à 4 emplois : 1 B et 3 C. La contrôlease a été mutée hors du département. Sur les 3 agents : 1 accepte de partir à Valenciennes, le second s'y résoud et le troisième ne souhaite pas partir. En tout état de cause, les agents ont peur de perdre leur poste s'ils ne suivent pas la mission. Pour le cadre B, l'emploi est transféré et il sera offert dans le cadre du mouvement local à l'ensemble des demandes sur le département. Il restera vacant jusqu'en septembre, si il n'y a pas de demande.

La DRFIP a décidé que même après la mise en place du SDIF, les SIP garderaient l'accueil sur les questions foncières. Le champ d'intervention de l'accueil des SIP reste à définir. Les SIP devraient répondre à des questions simples, mettre en rendez vous l'utilisateur avec le SDIF ou en visio conférence. La direction va mettre en place prochainement un groupe de travail !

Pour la CGT, concernant les questions touchant à l'évaluation de la TF, il n'y pas de questions simples. Il est incohérent que les SIP restent l'interlocuteur des usagers concernant la TF alors qu'on leur supprime les emplois afférents à la mission foncière. Cela va encore aggraver les difficultés de la mission accueil des SIP. Les accueils dans les SIP sont déjà en souffrance au vu des suppressions massives d'emplois ces dernières années : laisser aux SIP l'accueil de la TF en lui supprimant les emplois consacrés n'est pas acceptable !

Sur Valenciennes, une pétition à l'initiative des agents avait été adressée à la Direction afin que les agents du SIP soient sur un même plateau ; un projet de réinstallation a été soumis par le chef du SIP.

La DRFIP a répondu que ce sujet a nécessité plusieurs réunions car il va de paire avec le réaménagement de l'accueil sur Valenciennes. La dernière proposition faite le 8 octobre est l'installation du SIP au rez de chaussée avec l'accueil. L'installation proposée aujourd'hui est transitoire mais il faut les crédits.

La CGT est intervenue à ce stade car le projet du réaménagement de l'accueil est un sujet qui perdure depuis au moins 3 ans et qui faute de crédits est repoussé.

Cette situation ne peut être que transitoire car elle va perturber les conditions de travail et d'exercice des agents du SIP et de l'antenne.

La CGT a souhaité connaître en quoi consistait l'accompagnement effectué par la société Colliers International (le coût de cette prestation, la nature de cette prestation...). En effet, dans les documents du CTL, cette société, cotée au NASDAQ, apparaît comme une société intervenant sur les projets immobiliers du NRP.

D'après la DRFIP, c'est un marché qui existait avant et qui consiste à un pilotage de calendrier et d'organisation, une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le coût serait assez faible...(mais n'a pas été donné en séance !)

A ce stade, d'autres réunions vont se dérouler dans le cadre de la préparation du projet avec les chefs de services puis de la présentation aux agents.

Vote unanimement contre des organisations syndicales.

3-2) Réorganisation des secteurs d'assiette de Dunkerque

Réorganisation en fonction du nombre d'articles.

Elle est liée au NRP car les collègues de Dunkerque subissent la création de l'antenne du SDIF, antenne qui ponctionne de fait des agents du SIP.

Vote contre unanime de toutes les OS

3-3) SGC Tourcoing

21 emplois cadre B et C sont transférés.

La CGT souhaite que les agents ne subissent pas la mobilité forcée et qu'ils retrouvent un poste au SGC.

Réponse de la DRFIP : aucun agent ne sera obligé de suivre sa mission et il pourra demander une mutation dans tout le département. Sauf que pour obtenir un poste, il faut des emplois vacants.

Sur le projet immobilier, nous espérons qu'il y aura des modifications ultérieures car les agents sont serrés (3^e étage) au moment où la crise sanitaire persiste.

Réponse de la DRFIP : pour les propositions de plans, la norme AFNOR et les ratios sont appliqués ainsi que les préconisations des Assistants de Prévention (règle des 6m²). Des équipements complémentaires pourront ultérieurement être installés pour améliorer les conditions de travail des collègues (panneaux phoniques...) Pour le moment, les AP se sont rendus à Tourcoing et il n'y a pas eu de demandes.

Nous avons fait remarquer à la direction que nous parlions de la crise sanitaire et des règles de distanciation et qu'elle nous répondait sur les normes AFNOR et les problèmes phoniques. Il nous a été répondu que l'on pourra toujours faire machine arrière si la crise sanitaire empirait...

Concernant l'aménagement du 3^e étage, la CGT a demandé si les trésoreries allaient venir avec leurs archives et qu'allait on faire des archives des dossiers 2004 et des classothèques ?

Réponse : il y a un travail d'archivage sur les sites à transférer, également sur les sites d'accueil. Les classothèques seront remontées au 5^e avec les dossiers 2004.

La CGT est intervenu pour dénoncer l'état déplorable du bâtiment de Tourcoing que la DRFIP ne peut occulter et où de simples travaux de rafraichissements ne peuvent être envisagés !

Les classothèques sont cassées, d'autres soutiennent les murs et il n'est pas possible de les déplacer ; le 3^e étage était inoccupé : il manque des radiateurs, des plafonniers , et des néons. Les stores ont été retirés pour les utiliser ailleurs dans le bâtiment.

On peut y ajouter l'état des ascenseurs....

Pour la CGT, vu les travaux à faire et vu la crise sanitaire, faire le SCG de Tourcoing, comme les autres opérations du NRP, au 1^{er} janvier 2021 est contraire au « bon sens » pourtant prôné par le 1^{er} ministre !

La DRFIP a une fois de plus réaffirmé que la pandémie n'avait pas d'impact sur le calendrier des réformes.

La DRFIP a annoncé que sur les 2 millions d'euros du BOP régional pour 2021, 425000 euros sont prévus pour Tourcoing : grosses réparations et entretien.

Une liste des éléments manquants a été établie par les agents du Serco et ces travaux seront évidemment pris en charge.

Une visite des agents des trésoreries était prévue et est reportée en décembre.

Pour la DRFIP, il n'y a pas de différence entre le nombre d'agents au total et le SGC de Tourcoing lors de la bascule : tous les emplois des structures de départ ont été reventilés sur les structures d'arrivée. Les chefs de services ont identifié les périmètres pour établir les priorités. Par exemple, les agents A des trésoreries concernées n'iront pas tous au SGC et leur emploi est transféré au service départemental d'expertise (service créé au 1^{er} janvier).

La CGT a tenu à préciser que si la DRFIP avait transféré tous les emplois c'était pour que le SGC fonctionne à sa mise en place mais que les suppressions d'emplois viendraient dès qu'il aurait pris son rythme de croisière.

La DRFIP a annoncé la parution de la note pour le mouvement de mutation locale pour le 1^{er} janvier 2021.

Une réunion informelle aura lieu avec les organisations syndicales (puisque'il n'y a plus de CAPL) lors de la parution du mouvement pour évoquer les demandes.

Même les emplois vacants seront transférés.

D'après la direction, si un agent n'obtient pas sa priorité au 1^{er} janvier 2021, il pourra refaire une demande prioritaire au mouvement général du 1^{er} septembre 2021 s'il n'a pas obtenu son 1^{er} vœu en janvier (selon note DG)

La CGT a demandé à ce que cette note DG nous soit transmise car nous n'en avons pas connaissance.

La CGT a demandé des précisions concernant les structures où il manque par exemple un cadre A et qu'il y a encore des agents ALD : les agents ALD qui sont dans un service restructuré ne sont normalement pas inclus dans le périmètre.

Ils devront faire une fiche de souhaits.

Nous avons évoqué également le cas des agents détachés notamment pour la trésorerie de Solesmes : ils seront traités au cas par cas.

Vote : unanimement contre des organisations syndicales.

2è jour : Jeudi 5 novembre

3-4) SGC LE QUESNOY

Pour le SGC de Le Quesnoy, 8 emplois sont à transférer (1A+, 1A, 2B, 4C) des trésoreries de Bavay et Le Quesnoy Municipale.

Installation au CFP qui accueillait le SIP : le SGC occupera le 1er étage (8 emplois), le SIP reste au 2è étage (8 emplois)

Au 3è étage il est prévu un bureau pour les 2 CDL (conseillers décideurs locaux), 1 bureau pour les agents du SIE à distance, les archives et une salle de réunion/convivialité.

Si la crise sanitaire persiste, cette salle devra être utilisée de façon rotative.

La mairie prend en charge une partie des travaux et la DRFIP une autre partie.

La CGT a demandé un retour sur les travaux restant à faire : la DRFIP n'a pas de retour sur les travaux engagés par la mairie ; pour la partie qui la concerne, il reste à poser les câbles informatiques et installer en réseau.

Travaux réalisés par l'entreprise au 1er et 2è étage, et elle doit terminer le RDC et le 3è étage pour la fin du mois de novembre.

Avis de l'ISST (inspecteur santé sécurité au travail) : il s'est déplacé à Le Quesnoy et il communiquera son avis aux membres du CTL.

La CGT est intervenue sur la sécurité et l'absence d'issue de secours notamment en cas d'incendie (agents sur 3 étages et RDC et escaliers étroits en cas d'évacuation).

Réponse : concernant les normes de sécurité, pour les bâtiments antérieurs à 1993, un dégagement supplémentaire n'est prévu que si il y a plus de 100 personnes.

La CGT a voulu connaître les motifs des audits qui sont conduits en ce moment dans les postes.

D'après la direction, l'audit viserait à faciliter l'harmonisation des méthodes de travail et une meilleure gestion des SGC.

Le Quesnoy sera le plus petit SGC du département, sera t il pérennisé ? La DRFIP s'engage pour 6 ans

Recensement des besoins de formation : comme chaque année. Une formation générale sur la gestion des SGC afin d'aller vers une gestion harmonisée des SGC plus une formation spécifique en fonction des besoins.

Vote : Contre à l'unanimité pour les OS

3-5) SGC CAUDRY

16 emplois à transférer (1A+,2A,6B, 7C) des trésoreries d'Avesnes les Aubert, Le Cateau, Caudry, Clary et Solesmes.

Les travaux sont en cours, il n'y a pas de retard annoncé pour l'instant.

D'après l'ISST : sur Caudry, les locaux sont adaptés. Seules préconisations concernant la rénovation du mobilier (validé), l'accueil n'est pas ergonomique, remplacement des robinets thermostatiques, la chaudière, bruits sur le plateau.

Pas de parking pour la trésorerie mais parkings publics à proximité.

Vote : Contre à l'unanimité pour les OS

La question du zonage des EDR a été posée en lien avec les services créées au 1er janvier : il y a quelques mois, il nous avait été annoncé un nouveau zonage pour l'EDR et de nouvelles rumeurs circulent à ce sujet.

La direction a répondu qu'il y avait eu du retard à cause de la crise sanitaire mais ce nouveau zonage va sortir prochainement (pas de date précise donnée).

En cas de besoin, des EDR 591 peuvent accomplir des missions sur un site du 592 et vice versa.

La DRFIP envisage donc l'appel à l'équipe de renfort sur des services qui seront créés en janvier 2021 mais au détriment du besoin de renforts dans les autres services.

3-6 TRANSFERT DU RECOUVREMENT

Concernant la situation immobilière, les réorganisations sont en cours d'installation.

La CGT a évoqué les flux supplémentaires des usagers générés par la fermeture des trésoreries et le transfert du recouvrement.

Un groupe de travail est lancé par le pôle des particuliers sur l'accueil dans les SIP. Pour la Direction, cette augmentation n'est pas certaine car ils constatent une baisse de l'accueil physique depuis quelques années, la TH disparaît progressivement, et il y aura des permanences assurées dans les mairies notamment à Bavay, Avesnes les Aubert...

La CGT a soutenu que l'arrivée d'une nouvelle mission dans les SIP va générer un accueil plus important, que l'on relève la discordance entre les statistiques annoncées par la direction depuis des années sur le nombre d'accueil physique qui ne correspond pas à la réalité que l'on connaît, que leur comptage est sous évalué .

De plus le transfert d'emplois concerne le recouvrement mais pas l'accueil ; les effectifs dans les accueils sont déjà sous dimensionnés et les difficultés ne vont faire que s'accroître.

De plus, si la TH va disparaître, il reste la redevance audiovisuelle qui génère des réclamations.

La direction a répondu que lorsqu'on avait un RFR à zéro, on était exonéré de redevance et donc que ce flux n'était pas important.

C'est méconnaître la situation des accueils de nos centres des finances publics et c'est méconnaître la situation sociale dans notre département. En effet, beaucoup de nos concitoyens ne déclarent que quelques centaines d'euros. Ils sont donc redevables de la

redevance audiovisuelle, et viennent au guichet pour demander un gracieux ou un étalement.

Pour la DRFIP, la solution ce sont les buralistes.

La CGT a dénoncé une vision « hors-sol » de notre direction : les usagers qui ont des difficultés de paiement viennent dans nos accueils ! Les buralistes ne font pas de délais !

Et donc, en plus de répondre à la TF en ayant vu les effectifs partir, les accueils des SIP recevront les contribuables qui se déplaçaient avant dans leurs trésoreries !

En plus, la CGT a rappelé que sur la mission recouvrement, on a cru que le PAS ferait baisser le recouvrement et ce n'est pas le cas : les agents recouvrement doivent relancer les paiement du PAS. Actuellement 30 % seulement des appels aboutis. Pour les rendez vous, sur le numéro unique, il faut environ 2 mois pour y accéder

Sur les plages de rendez vous, la DRFIP n'a pas d'éléments. Elle ajoute qu'un CDC supplémentaire est acté sur Rouen.

Nous ajoutons que sur les CDC, le retard n'a jamais été aussi important : 6000 e contact en attente. 10 jours de retard.

Le fait de mettre un numéro unique ne résoud pas le problème. C'est le SIP qui fait le dégrèvement et voit l'afflux du public et non le CDC.

La direction a ensuite indiqué que dans les 17 trésoreries concernées, les RH sont allés à la rencontre avec les collègues.

Restent les collègues du dunkerquois à visiter.

La CGT a voulu connaître la situation d'un agent en surnombre sur un poste qui ne veut pas suivre la mission recouvrement alors que la trésorerie reste : que va t il faire entre janvier et septembre ?

En surnombre, il n'a pas de priorité, il peut demander sa mutation en janvier mais sans priorité. Ne peuvent bénéficier de la priorité que les agents qui sont sur un emploi implanté et qui sont dans le périmètre. Il pourra émettre des souhaits pour une affectation locale si le service ne ferme pas. Examen fait au cas par cas.

Soit il obtient un emploi vacant au SIP sans priorité, soit sa situation sera revue au mouvement général. Une option pourra peut être ouverte vers le SIP en surnombre pour résoudre le cas...

Pour l'accompagnement des collègues, s'ils suivent la mission recouvrement, il n'y a pas pour autant la garantie au sein du SIP qu'ils seront affectés plutôt au recouvrement que l'assiette.

Vote : Contre à l'unanimité pour les OS

3-7) MISE EN PLACE DES CONSEILLERS AUX DECIDEURS LOCAUX

Ils auront un bureau de passage à la DRFIP (Kennedy)

Au sujet des bureaux au sein de l'EPCI : il n'y a aucun engagement des EPCI à fournir un bureau au CDL. Une charte est à établir entre l'EPCI et la DRFIP.

La DISI va travailler pour que les collègues soient équipés dans les EPCI des applications.

Critères de la sélection pour accéder aux postes de CDL.

Un groupe de travail avec les comptables et les adjoints des trésoreries.

En cas de indisponibilité, c'est le service d'expertise qui palliera le congé maladie du CDL.

Une charte a été signée avec l'EPCI qui a été le plus contestataire sur le département.

3-8) MISE EN PLACE DE LA TRESORERIE HOSPITALIERE DE LILLE

Sur les conditions d'installation et les travaux immobiliers : des postes de travail étant inoccupés sur le plateau, le transfert des emplois était possible pour ne pas dépasser la capacité.

La DRFIP attend des remontées du chef de service pour d'éventuels aménagements.

La CGT est intervenue concernant les collègues d'Armentières qui n'ont aucune information. Réponse de la DRFIP : il est difficile de donner des informations alors que les collègues ne sont pas identifiés...

En général, nous notons le manque de lisibilité des collègues sur leur devenir.

D'après la DRFIP, vendredi 6 novembre la note locale paraîtra sur Ulysse et les collègues auront la possibilité de se positionner.

Rappel : les trésoreries hospitalières géreront les Ehpad autonomes mais les Ehpad qui sont des budgets annexes des collectivités seront gérés par le service départemental des Ehpad.

Sur la mission hospitalière intégrée dans les trésoreries, les chefs de service détermineront le périmètre et les agents concernés. Si le périmètre inclut plusieurs agents et que le transfert concerne moins d'emplois, les agents seront gérés à l'ancienneté administrative.

Le collègue qui se retrouvera en surnombre du fait de la restructuration restera en surnombre.

Pour les agents transférés sur la mission hospitalière ou sur la gestion des Ehpad dans une trésorerie hospitalière, c'est le chef de services qui déterminera leurs nouvelles missions

L'harmonisation des méthodes de travail relèvera du chef de service.

Le compteur d'emplois est prévu mais figure dans un plan global trésorerie par trésorerie que l'on ne voit pas apparaître du fait que l'installation des TH est progressif sur plusieurs années.

Quel accueil est prévu pour les hébergés ? Ils ne pourront plus se déplacer dans les trésoreries ?

Réponse : pour la gestion de leur argent de poche, il sera géré par le directeur des Ehpad.

On abandonne donc une partie de la population.

Réponse de M. Mielh : actuellement tous les hébergés ne sont pas gérés par une trésorerie d'implantation de la commune. Les collègues des trésoreries se rendent dans les ehpad.

Vérification faite la distribution d'argent de poche se fait par une régie et non par le directeur,

Pour l'argent de poche on recourra aux régies.

Vote : 9 contre.

3-9) TRESORERIE HOSPITALIERE DE VALENCIENNES

Les travaux ne pourront commencer qu'à la mi décembre pour l'extension prévue car les bureaux concernés sont encore actuellement occupés par des cabinets médicaux qui reçoivent du public.

Ils ne sont pas importants : enlèvement de cloisons, sécurisation des locaux, travaux de câblage.

3 agents sont concernés qui auront un poste de travail provisoire.

Les travaux seront terminés au cours du 1er semestre 2021.

La TH de Valenciennes prendra en charge outre la gestion des CH de Valenciennes et St Amand (actuel) celle du CH de Le Quesnoy (janvier 2021) et Denain (septembre 2022).

De manière transitoire, la gestion du CH de Le Cateau et de l'Ehpad de Solesmes en attendant la création de la TH de Le Cateau en 2023.

Elle gèrera également 5 Ehpad autonomes (Bouchain, Condé, Trith, Bavay et Le Quesnoy)

Emplois transférés sur TH Valenciennes au total 7 : Trésorerie Le Quesnoy (1B, 1C) ; Trésorerie Denain (1A,1B,2C) et trésorerie Le Cateau à titre provisoire : 1 B

Vote Contre des OS

3-10) SERVICE DEPARTEMENTAL DE GESTION DES EHPAD

115 EHPAD sur le département : 49 sont des établissements autonomes et 66 sont non autonomes .

Sur les opérations immobilières : Installation au 3è étage du Centre des Finances Publiques de Douai du SDGE occupé en partie par le SPF au 1er janvier 2021.

Par la suite, le SPF devrait intégrer le rez de chaussée.

Les travaux n'ont pas commencé. Ils démarreront d'abord au rez de chaussée afin de transférer le SPF afin d'éviter les désagréments occasionnés par les travaux pour les collègues.

La création de ce service s'étendra sur plusieurs années. Au 1er janvier 2021, 3 emplois sont transférés de la trésorerie de Roubaix Municipale (1C) et de la trésorerie de Tourcoing Municipale (1 A ou 1 A+ question non encore tranchée ; 1B) et 4 emplois en septembre 2021. Le service devrait compter 18 emplois en 2023.

Question RH sous jacente : Les règles de délai de séjour ne s'appliquent pas aux collègues concernés par les restructurations. Pour les emplois qui resteraient vacants, y a t il application du délai de séjour pour des collègues hors périmètre.

Des collègues qui sont encore ALD et pour lesquels la mission est transférée : ils devront faire une fiche de souhait. La DRFIP leur conseille de rédiger cette fiche sans se censurer sur le nombre de souhaits. Des emplois pourraient rester vacants au 1er janvier 2021 et comme le mouvement est ouvert à tout le département, d'abord seront traitées les priorités et ensuite les demandes des agents à l'ancienneté administrative.

Il n'est pas impossible que pour le cadre A (uniquement), la DRFIP fasse une fiche de poste pour qu'il est une appétence et les connaissances professionnelles.

Peut on envisager que des collègues puissent se rendre dans les Ehpad pour les hébergés ? réponse de Mielh « on verra pratiquement ».

La DRFIP n'a aucune connaissance du nombre des hébergés gérés.

Vote Contre des OS

3-11) MISE EN PLACE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'EXPERTISE SPL

Il sera à disposition des SGC et des CDL ainsi que les trésoreries hospitalières, les paeries.

Il sera rattaché à la direction pilotée par la division SPL avec un encadrement dédié.

Implanté au 7^e étage de Kennedy sur l'espace vacant puis à terme récupération du plateau occupé actuellement par la MEL .

Le déménagement de la MEL peut être retardé car il s'agit d'une opération de densification d'un plateau (pour installation contigue à la paire départementale) tandis que le SDEX est une opération NRP qui doit être créée au 1^{er} janvier.

Mise en place progressive pour l'année 2021 le transfert de 6 emplois est prévu (3 A/A+ au 1^{er} janvier ; 3A/A+ au 1^{er} septembre) A terme il sera constitué de 15 à 20 cadres.

Présentation du SDEX à tous les adjoints de trésorerie.

Vote contre des OS

4) INFORMATIONS SUR LE CENTRE DE CONTACT

La DRFIP n'a pas d'information au sujet du CPS relais car elle n'a pas eu le compte rendu du groupe de travail.

Sur la question d'accorder une priorité supra départementale pour aller au CDC de Lens, la réponse n'est pas encore définie.

Normalement, la priorité supra départementale ne recoupe pas cette option.

Selon les conclusions du groupe de travail, les agents qui sont EDR du CPS relais pourraient intégrer le CDC de Lens puisque le CPS relais disparaît.

Concernant les questions posées au précédent CTL :

Sur les règles de gestion quotidiennes : un règlement intérieur est en cours au sein du SRP et il va définir les règles.

Pour l'équipe 12-19h et le décompte des 45mn de la pause méridienne

Réponse : le SRP considère que si la prise de poste s'effectue avant 12h, le décompte sera automatique de la pause méridienne.

Ces collègues avaient une attribution de 2h supplémentaire chaque fin de semaine. Le SRP considérant que cette application était inhérente au CPS relais et qu'elle n'existe pas pour les CDC.

Les EDR relais sont supprimés au 31 décembre 2021 : ils devraient être réintégrés dans l'EDR départemental après le 31 décembre.

Le SRP aurait répondu qu'ils seraient réintégrés à l'ancienneté administrative sur l'EDR.

Peut il y avoir un appel à candidature sur le 12h-19h ? Même en télétravail c'est difficile.

La transformation autour du CPS a été reportée par le SRP. Il n'y avait pas de protocole prévu pour le télétravail en CPS avant la crise sanitaire.

Il n'y aura plus qu'un seul CDC à Lille en 2023 avec un maximum de 40 emplois lors de la création de la nouvelle cité administrative.

Accueil de 2 CDD au CDC qui vont pouvoir avoir accès à toutes les applications pour 3 ans.

Si le CPS relais ne retourne pas à l'EDR, les effectifs de l'EDR vont diminuer fortement.

Les collègues du CDC souhaitent savoir si après la crise sanitaire, ils retrouveront leur missions des particuliers.

La méthode de travail des collègues du CDC de Lille et de Nancy n'est pas harmonisée :

les collègues Nancy ont pris la liberté de consulter les dossiers et donc les liaisons se passent mieux avec les entreprises mais cela ne répond pas à la note. Ils doivent normalement ne donner que des renseignements généraux.

Il y a donc une différence de traitement entre les 2 CDC qui doit être tranchée. Nous faisons la demande d'harmonisation des conditions de travail entre les 2 CDC sur les questions relatives aux aides aux entreprises.

Pas de réponse sur les temps de travail, les temps de formation de 2h par jour demandés, en plus ils continuent les contacts ce qui augmentent la charge de travail.

Un contact également avec l'ursaf demandé.

De plus ils font face à des situations difficiles d'entrepreneurs pour lesquels ils ne sont pas formés.

Les encadrants ont aussi peur que les agents ne soient pas opérationnels sur les nouveautés de la campagne déclarative IR (qui débute pour eux dès que les textes sont connus en janvier)

Le mouvement local lancé n'aura vocation à pourvoir que les emplois transférés suite aux restructurations et tous les emplois vacants sur tout le département. donc impacteront peut être le CDC

5) QUESTIONS POSEES LORS DU PRECEDENT CTL

Concernant la manipulation du papier et du courrier : lors de la première vague, les agents serco devaient laisser reposer le courrier pendant 24h. Ces mesures n'ont pas été rééditées au cours de cette 2^e période.

Un protocole a été publié le 22 octobre qui ne traite pas de la mise à l'écart du courrier.

Pour la manipulation, les gants sont à proscrire car lorsqu'on porte les mains au visage, le risque de contamination avec les gants est plus important que sans gants (!!!)

6) QUESTIONS DIVERSES

A la cantine de Kennedy : Actuellement, il n'y a ni bouteille d'eau et les fontaines à eau sont condamnées.

on sollicite des bouteilles d'eau distribuées sur le plateau des agents selon la décision du conseil d'Etat qui oblige la fourniture par l'employeur.

La DRFIP va saisir le bureau RH2C concernant la fourniture d'eau dans les espaces de travail et dans les restaurants administratifs. Est ce que la décision du Conseil d'Etat s'impose à l'administration ?

Télétravail : le télétravail est il obligatoire ? Réponse non. Si les missions sont télétravaillables, le chef de service doit veiller à l'organisation du travail et à trouver une juste mesure entre le télétravail et la présence dans le service.

Demande de régularisation des journées banalisées à tort en ASA Covid pendant la 1^{ère} vague et ayant généré des retraits à torts de jours de congés (3^{ème} demande)

Il y aurait encore une centaine d'agents concernés pour la DRFIP dans ce cas. Ph Romont s'engage à ce que cela soit fait avant la fin de l'année.

Répartition des cas Covid par services

Lors de la dernière réunion sanitaire, nous avons fait la demande qui n'a toujours pas été satisfaite.

Maison d'Etat à Avesnes sur Helpe

Ayant appris avec une grande surprise que cette maison d'Etat accueillerait environ 120 agents (dont 50 de la DRFIP) nous demandons avec insistance l'intégration dans le bâtiment d'un restaurant administratif ou inter administratif compte tenu du peu de solution de restauration collective à Avesnes sur Helpe.

PCR P de Tourcoing: le bureau distant est une piste sérieuse, possibilité d'accueillir les collègues...

Pour la CGT, il ne s'agit pas d'accepter un transfert du bureau distant de Roubaix sur un bureau distant à Tourcoing comme la DRFIP semble l'envisager. Nous souhaitons comme les collègues, avoir un bureau distant du PCR P à Roubaix et un à Tourcoing.

Au 3^è étage du CFP, il y a également de la place et depuis longtemps : un ancien DSF de Lille disait en 2006, que le 3^è étage était sa jachère.

Le transfert de Roubaix à Tourcoing n'était pas notre demande, on souhaite 2 bureaux distants pour le PCR P, l'un à Tourcoing, l'autre à Roubaix. Les autres OS s'associent à notre demande.

Demande de banalisation de la journée pour des situations particulières : Collègue assurant seule les enfants à amener à l'école et pour aller les rechercher....

La journée banalisée n'est plus autorisée sur cette période. Les RH peuvent regarder pour annuler la pause méridienne et lui remettre les $\frac{3}{4}$ d'heure chaque jour si cela peut les aider.

Précisions sur l'articulation des mouvements en 2021 : la DRFIP a rappelé la DG : pour qu'un agent puisse garder une priorité due suite au NRP pour le mouvement général en septembre 2021, il faut qu'il n'ait pas obtenu son premier vœu lors du mouvement local.

Pour les personnels nomades, il n'y a pas de PCA : une note a été adressée aux huissiers et aux vérificateurs : les huissiers continuent les poursuites (sur les dossiers à enjeu) , les vérificateurs le contrôle fiscal sauf pour les entreprises en difficultés et sauf si dans l'entreprise, les règles de protection ne sont pas respectées.

Les collègues ne comprennent pas toujours les préconisations des médecins de prévention : par exemple à Lille Municipale 4 cas confirmés peut être 5 et tous les agents ont été renvoyés chez eux soit en ASA soit en télétravail. Dans d'autres cas, rien n'a été fait et les agents ont continué en présentiel. Il faut aussi que les agents admettent qu'ils ne portaient pas toujours un masque. Pourrait on se caler sur les préconisations de l'ARS ? Question renvoyée au CHSCT de lundi 9 novembre.

A Lille Municipale, il y a eu un lien entre un cas confirmé et un cas contact testé ensuite positif. En tout 4 cas voire 5 (attente du résultat du test).

Un texte est paru mettant à la charge de l'employeur le coût du télétravail : qu'en est il à la DRFIP ? Elle attend la déclinaison de ce texte par la DG. Il en découlera un protocole national après les discussions sur le sujet avec les OS.

Service Quitus à Denain : le service accueillera à terme 24 à 25 emplois (2 plateaux de 12 personnes et une salle de repos)